tous ses pareils. Ce curé n'a pas été le seul à prêcher la révolte ouverte et armée contre la loi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SEANCE DU MATIN

Paris, 29 novembre. — Réunie ce matin, à 9 heures, sous la présidence de M. Berteaux, la Chambre a examiné les chapitres réservés au budget de l'Agriculture.

Après une longue discussion, on adopte, par 331 voix contre 196, une motion de M. DULAU invitant le ministre à autoriser la capture des oiseaux de passage par les paysans, afin d'augmenter les faibles ressources des habitants des campagnes.

Le chapitre 62 est voté et la suite de la discussion du budget de l'Agriculture renvoyée à vendredi matin.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. BRISSON.

MM. Clémenceau, Pichon, Briand, Picquart, Sarraut, Chéron prennent place au banc des ministres.

Joyeux intermède

Après la fixation à jeudi de l'interpellation Jaurès sur la question du Maroc — dont nous parlons en première page — M. TOURNADE, député nationaliste, au milieu des interruptions de l'extrême-gauche, pose une question au ministre de la guerre sur le fait que récemment trois journalistes déguisés visitèrent nuitamment une caserne, se faisant passer pour M. Chéron et ses officiers d'ordonnance.

CONSTANS. — C'est de la puérilité.

M. TOURNADE. — J'appelle ça du patriotisme. (*Exclamations et rires.*)

Ce qui s'est passé à Paris peut se produire sur la frontière de l'Est par des espions étrangers. (Exclamations et rires.)

S'il est bon que le gouvernement se renseigne, il doit le faire avec dignité. (Exlamations.)

M. CHERON dit qu'il ne peut prendre au tragique cette aventure.

L'incident ne comporte aucune sanction. Le caporal qui a ouvert la caserne aux amis de M. Tournade. (Vive hilarité.)

M. TOURNADE. — Je proteste.

M. CHERON. — Ce caporal fut de si bonne foi, qu'étant de ma circonscription il a prétendu m'avoir reconnu. (Rires.)

M. Tournade m'a demandé pourquoi un journaliste parisien me ressemble. Je ne puis lui répondre. (Rires.)

Le décret réglant l'entrée des casernes défend cette entrée aux gens sans aveu et aux femmes suspectes. (Rires.)

Je ne puis faire connaître les mesures que j'ai prises, car elles seraient inefficaces.

M. Tournade n'a-t-il pas eu d'ailleurs, d'autre préoccupation ? Ne s'est-il pas fait l'interprète de gens qui protestent contre l'intervention d'un civil dans les choses militaires. (Vifs applaudissements.) Mais c'est dans mes fonctions de m'assurer comment les ressources données sans compter à la défense nationale sont employées. (Vifs applaudissements.)

COUTANT. — C'est le langage d'un honnête homme.

M. TOURNADE prononce quelques paroles qui se perdent au milieu des rires et des exclamations de la gauche.

L'incident est clos.

LES ELECTIONS CONTESTEES

LE CAS DE M. GONTAUT-BIRON

L'ordre du jour appelle la discussion de l'élection de M. de Gontaut-Biron dans la deuxième circonscription de Pau.

M. DAUZON combat les conclusions du 8e bureau qui tendent à la validité des opérations électorales.

C'est à tort, dit-il, que le rapporteur ne prend pas au sérieux les faits de pression cléricale qui entachent l'élection. Le 8e bureau a fait preuve d'une excessive indulgence.

L'orateur reproche à M. de Gontaut-Biron d'avoir offert de trop nombreuses libations aux électeurs de sa circonscription.

Il examine en détail les faits de pression cléricale exercés en chaire et au confessionnal. Les curés allèrent jusqu'à refuser la première communion pour les enfants de certains électeurs, causant ainsi un préjudice aux enfants, car le certificat de première communion est exigé dans la région pour les apprentis.

L'orateur demande une enquête sur cette élection.

M. DE CASTELNAU monte à la tribune, ayant sous le bras un volumineux dossier. (Exclamations.)

Le rapporteur déclare qu'il n'a pas l'intention de faire connaître à la Chambre tous ces documents.

Cris : Aux voix !

M. Ch. DELONCLE explique de sa place qu'un premier rapport concluait à l'enquête.

M. CASTELNAU. — Le bureau repousse l'enquête. Il renonce à faire connaître toutes les pièces du dossier puisque la Chambre paraît éclairée et il demande de valider l'élection.

L'ENQUETE VOTEE

La demande d'enquête déposée par M. Dauzon est adoptée par 238 voix contre 231.

On valide ensuite l'élection de M. SEVERE dans la 2e circonscription de la Martinique.

Budget de l'Intérieur

La Chambre aborde la discussion du budget de l'Intérieur.

Les 5 premiers chapitres sont successivement adoptés.

LES SOUS-PREFETS

Sur le chapitre 6, P. CONSTANS présente un amendement tendant à réduire de 4.890.000 francs le crédit afférent au traitement des sous-préfets.

Le gouvernement, dit-il, a annoncé son intention de procéder à cette réforme administrative. Pour lui donner plus de force dans l'accomplissement de sa tâche l'orateur demande à la Chambre de voter son amendement. (Applaudissements sur divers bancs à gauche.)

M. SARRAUT, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, dit qu'il est impossible de supprimer purement et simplement les sous-préfets, car la loi qui règle leurs attributions n'en substituerait pas moins. Il s'occupe d'ailleurs de la question et par la voie de la décentralisation il croit la réforme possible. Il demande à la Chambre, conformément aux conclusions de la commission du budget, de lui laisser toute latitude pour la mener à bien.

Par 351 voix contre 194, le chapitre 6 est adopté avec le chiffre proposé par la commission.

Les chapitres 7 à 35 sont **adoptés.**

M. MESSIMY présente un amendement tendant à augmenter de 50.000 francs le chapitre 36 (subventions aux œuvres de préservation de l'enfance contre la tuberculose.)

LE RAPPORTEUR accepte l'amendement, ainsi que le gouvernement.

Le chapitre 36 ainsi augmenté est **adopté.**

SOLIDARITE SOCIALE

M. ADIGARD, sur le chapitre 37 (assistance aux vieillards, infirmes et incurables) demande à qui devront s'adresser les vieillards atteints par la loi du 14 juillet 1905. Est-ce à la commune où est installé l'asile ?

M. CLEMENCEAU répond que l'article 3 de la loi de 1905 se réfère en ce qui concerne le domicile de secours aux conditions de la loi de 1893. Il est évident, dit-il, que si un asile ferme ses portes, il est difficile d'admettre que les vieillards sortant de cet asile soient à la charge de cette commune.

Le chapitre 37 est **voté.**

Une proposition de Constans

CONSTANS présente un amendement tendant à augmenter d'un million le crédit du chapitre 38 (Subventions à toutes les institutions de bienfaisance et d'assistance par le travail, secours d'extrême urgence et secours à accorder aux familles nécessiteuses des ouvriers victimes des renvois et de grèves de mai 1906).

L'orateur dit que c'est pour obéir aux conseils du président de la commission qu'il a déposé son amendement. Il demande à la Chambre de faire œuvre utile. On s'intéresse avec raison aux calamités des cultivateurs, mais il faut se préoccuper des malheureuses victimes des calamités dues au régime capitaliste. La commission a promis d'examiner sans retard cette proposition.

M. BERTEAUX répond à Constans qu'il ne l'a jamais engagé à présenter au budget de 1907 une demande ayant un caractère d'urgence. Il le prie d'accepter la disjonction de son amendement et son renvoi à la commission du budget.

CONSTANS. — La disjonction c'est l'enterrement. Il demande au rapporteur général du budget de rapporter sa proposition en même temps que celle sur les calamités agricoles.

LE RAPPORTEUR. — C'est entendu.

CONSTANS retire son amendement, dans ces conditions. Il dit qu'il y a un conflit forcé continuel entre le capital et le travail. Il compte sur le gouvernement pour venir en aide aux malheureux qui souffrent de l'état économique actuel.

Les chapitres 38 à 42 **sont adoptés.**

Les Fonds Secrets

THIVRIER prend la parole sur le chapitre 52 (Fonds secrets). Il demande la suppression des crédits et dit en s'adressant aux membres du gouvernement : quand on est député ou combat les fonds secrets, mais lorsqu'on est ministre on les soutient.

M. CLEMENCEAU. — « Si vous avez confiance en moi, vous m'accorderez le crédit de un million pour les fonds secrets ».

Le crédit EST ADOPTE PAR 385 VOIX CONTRE 168.

LES DERNIERS CHAPITRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR SONT ADOPTES.

La suite de la discussion du budget de 1907 est renvoyée à demain.

La séance est levée à 7 heures.

Les 15,000 francs

C'est demain que la commission de comptabilité proposera à la Chambre de se prononcer définitivement sur l'augmentation de l'indemnité parlementaire, dont le principe seul a été voté dans la séance du 22 novembre. On s'attend, cette fois, à un débat assez vif et le résultat du vote, au scrutin public, différera peut-être du vote sur le principe qui eut lieu à main levée.

SÉNAT

Paris, 29 novembre. — La séance s'ouvre à 3 heures, sous la présidence de M. DUBOST, qui annonce une demande d'interpellation de M. Le Provost de Launay sur le relèvement de l'indemnité parlementaire.

Le blanc de céruse

M. GOURJU défend son contre-projet tendant à la réglementation et non pas à la suppression du blanc de céruse.

M. PEYROT défend les conclusions de la commission.

Il croit, dit-il, accomplir un devoir impérieux en réclamant la suppression complète du blanc de céruse.

M. GOURJU insiste par l'adoption de son contre-projet.

M. PEYROT réplique que la réglementation est insuffisante pour préserver les ouvriers des dangers du saturnisme. Le contre-projet prévoit des peines de prison contre les patrons récalcitrants à l'adoption des mesures hygiéniques, mais il est permis d'être sceptique.

L'orateur conclut en demandant au Sénat de repousser le contre-projet.

M. PEDEBIDOU, rapporteur, répond aux objections formulées contre le projet de loi. Quant au contre-projet, il n'est pas pratique. Sa mise en vigueur exigerait une surveillance tellement rigoureuse qu'elle est impossible à réaliser.

VIVIANI combat le contre-projet qui est inutile, qui obligerait à une réglementation impossible à mettre sur pied et serait en tous cas insuffisante. Le ministre du Travail ne pourrait s'engager à faire des dépenses nouvelles pour la création d'emplois de nouveaux inspecteurs du travail. Les ateliers familiaux où ne travaille qu'un seul ouvrier échapperaient à toute surveillance. Le ministre conclut que le contre-projet est impraticable et insuffisant. Le gouvernement en demande donc le rejet.

Le contre-projet Gourju est repoussé par 156 voix contre 130.

L'article 1er du projet est adopté à mains levées.

La suite de la discussion est renvoyée à demain et la séance est levée à six heures.

Nouvelles Politiques

L'INDEMNITE PARLEMENTAIRE

Paris, 29 novembre. — Le rapport de M. Baudon sur la fixation des dépenses de la Chambre a été distribué aujourd'hui. L'auteur s'efforce d'y démontrer que la Chambre ne peut revenir sur le vote, de l'augmentation de l'indemnité parlementaire qu'elle a émis le 22 novembre.

M. Baudon dit à propos de la proposition Quilbeuf :

« Un Parlement qui procéderait ainsi se dépouillerait lui-même de toute autorité, et nous nous demandons quelle force auraient les lois si elles revêtaient un tel caractère de fragilité. Même en ce qui concerne nos délibérations intérieures, il n'est jamais permis de demander à l'Assemblée de se dejuger. Les votes qu'elle a émis sont tenus par elle comme définitivement acquis. Un amendement adopté par une seule Chambre ne peut plus être, dans cette Chambre, l'objet d'une demande de rejet ou de modification.

Le texte rejeté par une seule Chambre ne peut plus être repris par l'autre avant un délai déterminé par les règlements et l'on voudrait qu'une loi adoptée le même jour par les deux Chambres, consacrée par un décret du Président de la République, fût frappée de caducité au lendemain de sa promulgation ! Il ne faut pas oublier non plus, que la Constitution a conféré aux deux Chambres la plénitude du pouvoir législatif. Ne porterions-nous pas atteinte à la Constitution elle-même en suspendant l'exécution d'une loi régulièrement promulguée ? »

Sur la proposition de M. Lequeux, conseiller municipal socialiste, le Conseil municipal de La Fère, réuni hors séance, a voté à l'unanimité un blâme aux deux Chambres qui se sont voté une augmentation sans consulter le collège électoral.

La Gauche démocratique a décidé de maintenir l'augmentation de 6.000 fr. de l'indemnité parlementaire.

Cette décision a été prise à l'unanimité des membres présents, moins une voix.

UN EVEQUE SANS DOMICILE

Le gouvernement a informé le nouvel évêque de la Rochelle, M. Eyssautier, qu'il ne pourrait prendre gratuitement possession des locaux de l'évêché.

L'occupation gratuite des archevêchés, évêchés et presbytères est, en effet, d'après la loi de 1905, subordonnée à l'existence au 11 décembre d'associations cultuelles.

L'Etat est d'ailleurs disposé à louer ces bâtiments aux occupants actuels, à partir du 11 décembre prochain. Plusieurs prélats lui ont déjà soumis des propositions à ce sujet.

LE RACHAT DE L'OUEST

Une délégation du syndicat national des travailleurs des chemins de fer a appelé ce matin l'attention du ministre des travaux publics sur la situation qui serait faite, si le rachat était opéré, aux ouvriers et employés de l'Ouest en ce qui concerne leur caisse de secours.

M. Barthou a répondu aux délégués que cette question n'était pas soumise à la commission actuellement constituée, mais que, avant de procéder à la liquidation du réseau racheté, le ministre prendrait les mesures nécessaires pour assurer la représentation et la défense des intérêts du personnel.

POUR LES FACTEURS

M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes, a décidé que les facteurs distributeurs des lettres de Paris seront admis au bénéfice de la répartition du crédit accordé par le Parlement, en raison du surcroît de travail occasionné par la période électorale.

Cette mesure est, en outre, applicable aux facteurs chargés du relevage des boîtes aux lettres de Paris.

AU MINISTERE DE L'INTERIEUR

M. Pichon, ministre des affaires étrangères, et Thomson, ministre de la marine, ont eu ce matin une conférence avec M. Clémenceau, au ministère de l'intérieur.

L'entretien a porté sur les affaires du Maroc.

M. Briand, ministre de l'instruction publique et des cultes, a également conféré ce matin avec le président du conseil.

Les 28 et 13 jours

Le Sénat hostile à la réduction de la durée des périodes d'exercices.

Paris, 29 novembre. — La commission sénatoriale de l'armée, réunie sous la présidence de M. de Freycinet, a entendu le ministre de la guerre sur la proposition de loi votée par la Chambre, tendant à réduire la durée des périodes d'exercices des réservistes et des territoriaux.

Le général Picquart a exposé à la commission les raisons qui l'ont amené à présenter le nouveau projet de loi dont nous avons publié l'analyse hier, en dernière heure.

Après un long débat, auquel ont pris part MM. de Freycinet, président ; Daumy, Boudenoot, Bonnefoy-Sibour et Mézières, la commission sénatoriale a décidé, par 9 voix contre 6, l'ajournement de la question, par conséquent du projet ministériel ainsi que de la proposition de la Chambre, à l'année 1907.

Le Sénat continue donc à marcher, pour cette question, contre les vœux du pays, de la Chambre et du gouvernement.

Il s'entête dans un refus systématique de réaliser une réforme urgente nécessaire et que tout le monde réclame.

Mouvement Préfectoral

M. Clemenceau épure. — Le préfet du Rhône mis en disponibilité. — La direction de la Mutualité.

Paris, 29 novembre. — Un mouvement préfectoral est sur le point de paraître qui portera sur plusieurs préfectures. D'abord, sur l'une des plus importantes : celle du Rhône, dont le titulaire actuel est M. Alapetite, ancien préfet du Pas-de-Calais.

Le président du Conseil estime que ce fonctionnaire a suffisamment servi les intérêts de la réaction. Il le mettra purement et simplement en disponibilité.

D'autre part, les inventaires de la Loire-Inférieure sont terminés, — M. Huart, dont la mission n'avait d'autre but — va être définitivement installé dans son poste de trésorier général.

On va donc pourvoir à la nomination d'un préfet à Nantes et d'un titulaire à la direction de la sûreté générale.

Une autre direction est sur le point d'être vacante, celle de la Mutualité, par suite de la prochaine nomination de M. Mascle comme conseiller d'Etat.

C'est un ancien préfet tout particulièrement qualifié pour cette fonction qui recueillera la succession de M. Mascle.

Tous ces changements donneront lieu à un assez important mouvement de préfets, sous-préfets et secrétaire généraux.

La Révolution en Russie

Un gros scandale

TRIPOTAGES MINISTERIELS

Pétersbourg, 29 novembre. — L'affaire des fournitures de grains aux provinces éprouvées par la famine cause un scandale énorme.

La fourniture avait été confiée à M. Lidwall, dont le « Novoié Vrémia » attaque aujourd'hui la personnalité.

D'après ce journal, la maison Lidwall se livre à divers trafics, mais elle ne possède aucun comptoir à New-York, comme le prétendent ses réclames.

M. Lidwall serait également associé à plusieurs entreprises : petits chevaux à St-Pétersbourg, café-concert avec jeux de hasard à la foire de Nijni-Novgorod, et il aurait des difficultés avec ses associés.

Le « Novoié Vrémia » ajoute que le ministre de l'intérieur a acheté ces blés huit kopecs le poud plus cher que le zemstvo de Toula, et qu'il a donné à M. Lidwall une avance de 80,000 roubles contre les usages commerciaux qui exigent du fournisseur la présentation préalable de lettres de voiture pour les marchandises expédiées ou le dépôt d'un cautionnement.

Jusqu'ici, la maison n'a pas livré un seul poud de blé, et dans plusieurs gouvernements on signale depuis longtemps une recrudescence de la famine.

Ce cas de corruption suscite l'indignation générale.

Les journaux déplorent que la direction de l'approvisionnement des provinces où sévit la disette ait été confiée à M. Gourko dont ils réclament la destitution et même la mise en jugement.

Mais ce n'est pas tout. On dit maintenant que M. Gourko, qui, comme président du comité des secours aux paysans, aurait dû, aux termes de la loi, faire un compte-rendu de la gestion des fonds qui lui ont été confiés, ne l'a jamais présenté.

M. Stolypine aurait invité M. Gourko à présenter ce rapport, mais celui-ci s'y serait refusé en disant qu'il n'est responsable que devant le tsar.

Suivant le « Tovarisch », la majorité des ministres, craignant que l'affaire Gourko-Lidwall n'influe défavorablement sur les élections en ébranlant la confiance du peuple dans le gouvernement, opinerait pour la retraite de M. Gourko.

Elections en Alsace-Lorraine

Strasbourg, 29 novembre. — Aujourd'hui ont lieu dans les 20 arrondissements d'Alsace-Lorraine, les élections des 24 députés du Landesausschuss par les délégués élus par les conseils municipaux et pour les villes de Strasbourg, Colmar, Metz et Mulhouse par les conseils municipaux eux-mêmes.

Les élections se passent au milieu du calme le plus complet. Les premiers résultats indiquent que les prévisions tendant au maintien du « statu quo » se réaliseront.

A Strasbourg M. Riff, député sortant libéral, est réélu par 19 voix contre 16 à son concurrent socialiste, Peirotes.

A Metz, M. Heister, député sortant, appartenant au groupe lorrain, est réélu sans concurrent, par 22 voix sur 24 votants.

Les députés sortants de Thann, Mulhouse-campagne, Colmar-ville, Erstein, Strasbourg-campagne, Saverne, Sarreguemines, Boulay, Thionville, Metz-campagne Sarrebourg et Château-Salins n'ont pas de concurrents.

A Forbach le docteur Couturier, appartenant au groupe lorrain, est élu au siège laissé vacant par la retraite de M. Massing, libéral.

D'après les derniers renseignements, les cléricaux gagnent les sièges de Colmar-campagne et de Wanzenau. Les socialistes perdent celui de Mulhouse.

Grève importante à Gand

Gand, 29 novembre. — Une grève très importante vient d'éclater dans une grande filature de laine de Gand.

Les ouvrières réclament des augmentations de salaires portant leur « paie » hebdomadaire à 15 francs pour le travail à un métier et 18 francs pour le travail à deux métiers.

Elles basent leurs revendications sur ce fait que l'industrie traverse une prospérité inouïe, au point que, dans cette seule fabrique, les bénéfices dépassent de 50.000 francs par semaine, ce qu'ils étaient à l'époque correspondante l'an dernier.

S'il n'était pas fait droit aux revendications des ouvrières, il est possible que la grève se généralise à toute l'industrie linière.

Faits Divers

HORS REGION

EXPLOSION D'UNE USINE

Terrible catastrophe en Allemagne. — Une fabrique de roburite détruite par une explosion. — Trois cents victimes. Fuite de la population.

Berlin, 29 novembre. — A Witten, près de Bochuf, dans le district de la Ruhr, une fabrique de roburite a été complètement détruite, hier soir, par une explosion. Il ne reste plus rien de l'usine et dans les localités de Witten et d'Annen les toitures des maisons ont été arrachées et les fenêtres brisées, on estime qu'il y a cent morts et blessés.

Une autre dépêche apporte les renseignements suivants :

« La catastrophe Witten-Annen prend des proportions considérables. On croit qu'il y a 300 morts et blessés. Il y eut des explosions successives, une panique folle s'ensuivit. La population fuit dans toutes les directions.

La gare d'Annen est détruite. Des trains spéciaux ont été organisés pour emporter les habitants affolés. Les secousses se firent sentir jusqu'aux aciéries Krupp.

Une nouvelle explosion a eu lieu ce matin. La population s'empare par la force des voitures pour fuir plus vite. »

DOUBLE SUICIDE

Un commis des postes, ayant empoisonné sa femme et voyant son crime sur le point d'être découvert se suicide avec sa maîtresse.

Marseille, 29 novembre. — A la suite du décès de Mme Declery, femme d'un commis principal des postes et télégraphes, survenu mercredi dernier, le commissaire de police du quartier, M. Alengry, reçut une lettre anonyme qui dénonçait le mari de la défunte comme ayant empoisonné sa femme, afin de pouvoir se marier avec sa maîtresse, Mlle Léontine Riboux, une jeune personne de vingt-huit ans.

Une enquête fut ouverte, et elle se continuait, en dépit des dénégations de M. Declery. On allait même, paraît-il, procéder à l'exhumation de la morte, pour faire l'autopsie.

Or, ce matin, le commissaire de police reçut une lettre de M. Declery, qui lui annonçait que sa maîtresse et lui allaient se donner la mort, dans un appartement, rue Sénac, 32.

Le commissaire s'y rendit aussitôt et trouva, en effet, les deux cadavres étendus sur le sol, à côté d'un réchaud avec lequel ils s'étaient asphyxiés.

Le couple Delarue

UNE NOUVELLE COMEDIE

Paris, 29 novembre. — Par une lettre rendue publique, l'abbé Delarue et Mlle Frémont nous ont appris, ce matin, qu'ils se séparaient. L'institutrice et le curé de Châtenay reviennent à la foi, et se préparent à expier, dans la retraite la plus absolue, le scandale de leur fugue.

On dit, à l'évêché de Chartres, que Delarue est entré dans un couvent et que sa maîtresse fera de même, après sa délivrance.

Mais l'enfant qui va naître, que deviendra-t-il ?

Informations

RÉGIONALES

SCANDALE POLICIER

A SAINT-AMAND

Un commissaire de police accusé de détournements de dossiers de contraventions dressées par l'inspection du travail.

Dans notre chronique valenciennoise, nous avons parlé succinctement d'une affaire dont s'émeut, légitimement, la population ouvrière de Saint-Amand.

Nous pouvons aujourd'hui y revenir, en précisant les faits, qui semblent gravement engager la responsabilité du commissaire de police, M. Massenot.

CONTROLE SYNDICAL

L'organisation économique des travailleurs amandinois, à laquelle travaillent de dévoués militants, fut bientôt assez forte pour l'installation d'une Bourse du Travail, dont le citoyen Salez, conseiller municipal est secrétaire-général, et le citoyen E. Couteaux, secrétaire-adjoint.

La Bourse du Travail, forte de la confiance des ouvriers tient son rôle avec une activité digne d'éloges.

C'est ainsi que les plaintes nombreuses de métallurgistes lui étant parvenues, une assemblée générale du Syndicat décida de demander à l'Inspecteur du Travail une enquête sur la violation de la loi sur la durée de la journée de travail, dans certaines usines.

Il fut entendu que les ouvriers se dénonceraient réciproquement à l'Inspecteur et que si le patronal se vengeait en congédiant l'un d'eux, tout le personnel ferait grève.

M. Caron, inspecteur de l'arrondissement fut donc saisi régulièrement de ces plaintes par la Bourse du Travail, avec laquelle, suivant des instructions ministérielles, il se mit aussitôt en rapport.

L'établissement visé était la Société des Forges et Laminoirs (Sirot et Cie), directeur, Dubois.

LE NEUF JUILLET 1906, M. Caron se présentait, et dressait deux contraventions.

LE TRENTE-ET-UN AOUT il arrivait à nouveau, à 9 heures du soir.

Ce fut peut-être la journée la plus chaude de l'année. Dans l'atmosphère presque irrespirable, il trouva d'abord travaillant deux gamins de 14 et 16 ans, qui faisaient vingt-quatre heures au four !

Un certain nombre d'ouvriers, en présence du patron, et appliquant la tactique indiquée par le Syndicat, se dénoncèrent alors mutuellement comme étant occupés au-delà de la durée normale du travail.

ANNE, MA SŒUR ANNE,,

Les ouvriers, forts des contraventions relevées, attendaient donc tranquillement les sanctions pénales que devaient avoir les deux procès, lesquelles, ils l'espéraient, serviraient de leçon au moins momentanée, au cynisme patronal.

Cependant, le temps s'écoulait, et l'on ne voyait rien venir. Le tribunal correctionnel, devant lequel les deux affaires devaient être appelées, restait muet.

Interrogé par la Bourse du Travail sur l'issue de l'affaire, M. Caron ne fut qu'affirmer que selon la procédure ordinaire, ses procès avaient été envoyés au parquet qui avait dû les transmettre au commissaire de police, pour audition de l'inculpé.

Au surplus, on se trouvait au temps des vacations et à la rentrée des tribunaux, on verrait bien.

PASSEZ, MUSCADE,,

Soudain, le Secrétaire de la Bourse du Travail, ne fut pas peu surpris d'apprendre que le procès du 31 août passait en simple police.

Comment s'expliquer cela, alors qu'il devait normalement venir en correctionnelle ?

C'est ici que commence à apparaître la complicité du policier et du patronat.

Un juge de paix au courant de la loi eût aussitôt éventé la mèche et, devant les pièces du procès, se serait déclaré incompétent. Mais, comme par hasard, le juge était un brave suppléant, tabellion retraité, qui, de bonne foi, puisque le ministère public Massenot lui apportait quelque chose à juger, jugea, sans plus.

A la sortie de l'audience, le commissaire

FEUILLETON du 30 NOVEMBRE. — N° 41

LA Fille de l'Aiguilleur

par Ely-Montclerc

TROISIEME PARTIE

LE BILLET DE LOTERIE

I

Rien de saisissant comme l'aspect d'une de ces mines de diamants, d'un de ces *kopjes*, pour leur donner leur nom anglais, dont le rendement prodigieux constitue l'un des éléments les plus considérables et il faut le dire, les plus sérieux de l'opulence dont s'enorgueillit la colonie anglaise du Cap.

Si le lecteur veut bien franchir trois années dans le temps et quelques milliers de lieues dans l'espace, qu'il se transporte par la pensée dans le *digging* diamantifère de Hébron, en plein pays cafre, sur la frontière de la colonie anglaise, à peu de distance des premiers postes fortifiés où se retranche, contre les menaces de l'envahissante Angleterre, l'héroïque liberté des Boers du fleuve Orange.

C'est le matin... Le soleil qui commence à s'élever au-dessus de l'horizon et à projeter ses rayons ardents sur la région brûlée du *kopje* semble par instants masqué comme par un écran immense de brumes légères s'élevant du sol en tourbillons opaques.

Ces nuages artificiels sont la preuve même de l'activité toujours en éveil des *diggers* ou chercheurs de diamants.

Ils planent sans cesse au-dessus des crevasses *forées* dans le sol diamantifère, et sont faits de la poussière qui s'élève des amas de terre, de sable, de gravier que la bêche des mineurs tourne et retourne sans cesse au fond des puits de mine pour dégager, des débris inutiles, les gemmes précieuses dont une seule peut quelquefois suffire à édifier une fortune.

Au milieu de ce brouillard factice, des hommes demi-nus s'agitaient au bord des crevasses, ruisselants de sueur, occupés à remonter, à l'aide d'une corde glissant sur une poulie, les seaux de cuir où le gravier entassé renfermait peut-être, dans sa gangue quelque émule de cette fameuse « Etoile du Sud », vendue en Angleterre huit cent cinquante mille francs.

L'un de ces hommes, un mince et falot personnage, ramassé sur deux courtes jambes, relevant la tête du tas de sable étalé sur le crible où ses yeux cherchaient avidement, essuya son front inondé de sueur et demanda à son compagnon :

— Quelle heure peut-il bien être, Murton

L'homme ainsi interpellé en anglais, une sorte de géant aux cheveux roux, à la barbe rouge inculte, à l'œil dur, répondit, en jetant à son interlocuteur un regard formidable :

— Qu'est-ce que cela te fait, l'heure ? Pourquoi t'arrêtes-tu de travailler, Sherman ?

Nous n'avons seulement pas encore découvert le moindre diamant, ne fût-il que d'un carat.

— Mais aussi nous sommes venus trop tôt au *digging*.

Les génies du diamant ne sont pas encore éveillés et nous les avons dérangés mal à propos.

— Je te dis que le soleil est déjà fort haut dans sa course !

— Je te dis qu'il vient à peine de se lever. Regarde plutôt.

La case du « marquis » est encore fermée.

Et, étendant la main, le *digger* désigna à son camarade une tente de toile qui s'élevait non loin d'eux, à l'entrée du vaste campement des mineurs.

Cette tente se distinguait par certains détails de propreté qui semblaient parfaitement dédaignés des propriétaires de toutes les autres.

La toile de la tente, quoique révélant un long usage, ne présentait pas les déchirures béantes qui dénotaient dans la plupart des autres l'insouciance de l'occupant à l'égard de tout ce qui n'était pas la recherche des gemmes...

Des pièces d'étoffes rajustées aux endroits qu'avait détériorés la vétusté, des reprises savantes là où un coup d'aiguille semblait suffisant, annonçaient que sous ce frêle abri veillait une volonté attentive à s'assurer les plus favorables conditions d'existence que pût compter le milieu, et par conséquent les meilleures chances de lutte dans cette grande bataille de l'homme contre la terre obstinée à lui cacher ses trésors.

On ne voyait point de loques fétides suspendues aux approches de la tente de celui que le *digger* avait appelé : le « marquis ».

Tout autour de celle-ci le sol était net, dégagé des immondices qui formaient aux autres tentes une sorte de rempart circulaire hideux, dont les émanations détestables empoisonnaient l'air.

— Pourquoi t'obstines-tu à appeler ce Gardner le marquis ? grogna Murton.

Tu sais bien que cela me fait enrager de voir la servilité avec laquelle, tous, vous vous aplatissez devant ce coquin...

Le petite homme paraissait peu disposé à exciter le mécontentement du géant, car il se remit au travail en répondant avec douceur :

— Bon ! je ne pensais guère à te fâcher, Murton...

Si j'ai appelé Gardner le marquis, c'est parce que tout le monde ici lui donne le même surnom.

— C'est vrai ! Mais pourquoi le lui donne-t-on, ce surnom

Pourrais-tu me le dire, toi qui es si bien au courant de ce qui se passe au campement ?

— Est-ce que je sais, moi !

C'est peut-être parce qu'il est un peu mieux mis que nous tous !

Son pantalon a des reprises et des pièces, mais pas un trou.

Et puis, il porte toujours des bottes, tandis que nous allons pieds nus !

— La belle malice, en vérité !

Est-ce que nous avons des domestiques, nous ?

Gardner en a deux !

— Faudrait pas exagérer, Murton !

Je ne dis pas que le « gosse » n'aide un peu au ménage chez Gardner ; mais il est si jeune, sept ans à peine.

C'est plutôt un embarras pour Gardner...

Quant au « Faucon »...

— Encore un sobriquet bien trouvé !

— Ah ! dame ! que veux-tu que je te réponde, ami Murton ?

On ne peut pourtant pas appeler le « Faucon » autrement que cela, puisque personne ici ne connaît son véritable nom !

— D'accord, et ce mystère n'est déjà pas une bonne note à mes yeux !

Mais pourquoi ne le nommez-vous pas tout de suite le Lion, ou le Roi, ou Milord, pendant que vous y êtes ?

— Tu m'accorderas bien, Murton, que le Faucon a vraiment un regard extraordinaire, un regard qui vous perce jusqu'au fond de l'âme.

— Parce que vous êtes des femmelettes. Crois-tu que ce brigand-là m'ait fait baisser les yeux le jour où je me suis attrapé avec lui en l'appelant mouchard ?

— Je ne dis pas le contraire, Murton, je ne dis pas le contraire.

Mais qui te fait supposer que le Faucon soit un mouchard ?

— Ce sont deux mouchards, je te dis, le maître et le valet... Ce sont deux mouchards !

— Le Faucon, mon vieux Murton, n'est pas le valet de Gardner.

C'est son ami, son compagnon de tente et de travail, comme nous sommes, toi et moi !

A quoi bon ne pas dire les choses comme elles sont ?

— Je les dirai comme il me plaira de les dire !

Ce Gardner n'est pas un homme comme nous autres.

Il nous regarde comme ses inférieurs, des gens au-dessous de lui...

Et si tu veux connaître à fond ma pensée, je trouve que vous êtes des idiots, tous, le Faucon le premier ; vous en faites votre dieu de cet homme parce qu'il a l'air, « by God », d'un milord déguisé !

N'est-ce pas là ton opinion à toi-même ?

— Le fait est que Gardner vous a une allure pas ordinaire... une distinction !...

— Est-ce que nous avons de la distinction, nous autres ?

Nous sommes d'honnêtes mineurs, et un honnête mineur va nu-pieds, en guenilles, et ses mains sont noires et pleines de poussière...

Mais le Gardner, lui, n'aurait qu'à enfiler un habit à la mode de Londres pour ressembler à un pair d'Angleterre.

Tu vois que je lui en flanque du compliment à ton marquis, et plus que tu ne lui en as jamais flanqué toi-même !

— Puisque tu le trouves si bien, pourquoi sembles-tu nourrir tant de haine contre lui ?

— Il ne me paraît pas bien du tout !

Je constate seulement que c'est un homme de la haute et pas un pauvre diable de notre espèce !

As-tu bien examiné le petit « boy » qu'il traîne toujours avec lui ?

— Son fils sans doute, le souvenir vivant de la femme qu'il a perdue.

— Tu connais une histoire de femme sur son compte ?

— Moi, pas le moins du monde !

Je ne connais rien du tout sur William Gardner.

Mais, à le voir toujours si triste, si absorbé, j'ai pensé comme les camarades qu'il avait dû éprouver un grand malheur dans sa vie.

— Possible... Enfin, n'importe !

Je t'ai demandé si tu avais soigneusement regardé le petit.

— Un charmant garçonnet, « by God » !

(A suivre.)